

## DÉCISION D'APPEL À CANDIDATURE INTERNE ET EXTERNE FISCALISTE AU RANG DE CHEF(FE) DE SERVICE DIRECTION FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

### DECIDE

#### ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National Des Aéroports lance un appel à candidature interne et externe pour occuper le poste de **Fiscaliste au rang de Chef(fe) de Service** au sein de la **Direction Finances et Contrôle de Gestion**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

#### ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

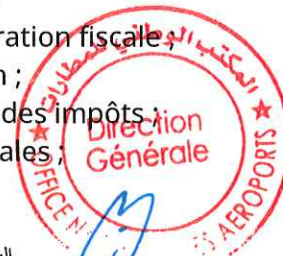
##### 1. Missions :

- Assurer le respect des dispositions règlementaires et la conformité fiscale de l'ONDA ;
- Déposer les déclarations fiscales dans les délais fixés et conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

##### 2. Activités principales :

###### 2.1 Volet « Technique » :

- Etablir les déclarations fiscales relatives à la TVA ;
- Préparer :
  - Les déclarations fiscales de retenue à la source ;
  - Les déclarations fiscales de la taxe aérienne.
- Assurer :
  - L'établissement des déclarations fiscales des délais de paiement ;
  - La revue des déclarations fiscales en matière d'IS ;
  - Le traitement fiscal des opérations conclues avec des fournisseurs étrangers.
- Gérer les demandes de remboursement de la TVA ;
- Participer à la gestion de la relation avec l'administration fiscale ;
- Assurer l'exploitation du système de télédéclaration ;
- Veiller au respect des dispositions du code général des impôts ;
- Gérer les dossiers de la fiscalité des collectivités locales ;





- Assurer la transmission des documents nécessaires aux déclarations et suivre avec les entités concernées en cas de non-respect des délais ;
- Identifier et évaluer le risque fiscal ;
- Analyser les lois fiscales et fournir le conseil en matière de fiscalité.

**2.2 Volet « Gestion des moyens humains » :**

- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

**2.3 Volet « Contrôle interne et des performances » :**

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

**ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE**

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

**Pour les candidats (es) internes**

<b>Niveau d'études requis</b>	• Diplôme de Bac+5 ans au minimum en finances ou comptabilité ou fiscalité ou audit et contrôle de gestion ou management des risques ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3.
<b>Nature de l'expérience recherchée</b>	• Expérience minimale de 4 ans en finances ou comptabilité ou fiscalité.

**Pour les candidats (es) externes**

<b>Niveau d'études requis</b>	• Diplôme de Bac+5 ans au minimum en finances ou comptabilité ou fiscalité ou audit et contrôle de gestion ou management des risques ou équivalent.
<b>Nature de l'expérience recherchée</b>	• Expérience minimale de 4 ans en finances ou comptabilité ou fiscalité.



Handwritten signature and initials in blue ink.

#### **ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

##### **Pour les candidats (es) internes :**

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

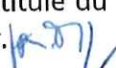
##### **Pour les candidats (es) externes :**

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation ;
- Copies du(es) Diplôme (s) (\*);
- Une attestation précisant la spécialité du diplôme le cas échéant ;
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées (\*\*);
- Copies de la CIN ;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

(\*) NB : Seuls les diplômes délivrés par les instituts, écoles ou universités publics marocains, en formation initiale, ou les instituts, écoles ou universités privés ou étrangers disposant d'une équivalence sont éligibles.

(\*\*) Expérience requise de 4 ans suivant la date de l'obtention du diplôme.

#### **ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE**

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent renseigner leurs dossiers de candidature sur le lien suivant : [appel\\_candidature@onda.ma](mailto:appel_candidature@onda.ma) (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **21 Mai 2026** au **05 Juin 2026** date de rigueur. 

**Adel El Fakir**  
Directeur Général  
Office National Des Aéroports

